



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SAVIGNY-LE-TEMPLE

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six janvier à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :
20/01/2015
Date d'affichage :
19/01/2015

Membres en exercice : 29
Présents : 24
Représentés : 5
Votants : 29

Étaient présents :
Monsieur Éric BAREILLE
Madame Maria BOISANTÉ
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Monsieur Isa TOPALOGLU
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Françoise CELESTIN
Madame Hélène DEMAN
Madame Jessica DELATTRE
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Madame Sylvie JAMI
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
Madame Françoise GAUDOT
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Madame Patricia LAMBERT
Monsieur Didier EUDE
Madame Laurence PAROUTY

Étaient absents et représentés :

Madame Marie-Odile MARCISSET
Madame Chantal VEYSSADE
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Monsieur Vincent WEILER
Madame Françoise COSTO

Donne
procuration à:

Madame Maria BOISANTÉ
Madame Françoise CELESTIN
Madame Nathalie CHARPENTIER
Madame Laurence PAROUTY
Madame Martine AMRANE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc MELLIÈRE

ORDRE DU JOUR
LUNDI 26 JANVIER 2015 A 20H30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 – Approbation du Conseil municipal du 15 décembre 2014
- 1.2 – Informations relatives aux décisions prises par le Maire
- 1.3 – Modification et approbation du Règlement intérieur du Conseil municipal
- 1.4 – Renouvellement intégral des membres de la Commission d'Appel d'Offres

II - FINANCES – MARCHÉS

- 2.1 – Débat d'Orientation Budgétaire
- 2.2 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2015

III – RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Indemnités des élus
- 3.2 – Création d'un poste emploi d'avenir

La séance est déclarée ouverte à 20h44

POINT 1.1 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2014 a été approuvé à l'unanimité.

POINT 1.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire organisée par l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°62 du 1^{er} décembre 2014 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le contrat de dératification et désinsectisation des bâtiments communaux conclu pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 pour un montant de 1 470 € HT par an avec la société ECOLAZB – 25 avenue Aristide Briand 94112 ARCUEIL.

Décision n°63 du 12 décembre 2014 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le marché subséquent n°4 de l'accord-cadre de fourniture et livraison de matériels informatiques (procédure n°2013M11MS04) avec GESTEC – 99 avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE. Ledit marché est conclu à prix unitaires fermes pour un montant de 3 728 € HT.

Décision n°01 du 6 janvier 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de conclure une convention d'occupation précaire avec le centre hospitalier Marc Jacquet de Melun pour la location du pavillon situé au 21 rue Salvador Allende du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015.

Décision n°02 du 12 janvier 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer l'avenant n°2 à la convention passée avec la Lyonnaise des Eaux, pour le compte de la Communauté d'agglomération de Sénart, pour la mise en place du dispositif de télé relève des compteurs d'eau communaux.

Décision n°03 du 13 janvier 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer avec la Communauté d'agglomération de Sénart, la convention pour le prêt de la maquette du Théâtre-Sénart de « l'écran habillé » et de 3 « métal banners » dans le cadre d'une présentation publique, du 16 au 19 janvier 2015.

POINT 1.3: MODIFICATION ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le courrier du Préfet du 24 novembre 2014 demandant de rapporter la délibération n°1-5 du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement intérieur,

CONSIDÉRANT les modifications apportées sur le règlement intérieur suite au recours de Monsieur EUDE du 13 novembre 2014 et suite aux observations de la Préfecture,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance dudit règlement intérieur modifié et après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 5 (Mme Catherine GUILCHER, M. Stéphane DIGOL N'DOZANGUE, Mme Françoise GAUDOT, M. Jérôme DUMOULIN, Mme Patricia LAMBERT)
- nombre d'abstentions : 1 (M. Didier EUDE)

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil municipal de Vert-Saint-Denis, selon les termes qui suivent en annexe à la présente.

POINT 1.4 : RENOUVELLEMENT INTÉGRAL DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

CONSIDÉRANT la démission d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres et l'absence de suppléant de la même liste pour le remplacer,

CONSIDÉRANT les candidatures proposées,

Le Conseil municipal, après avoir procédé, par vote à main levée, après accord unanime de l'assemblée,

- **DÉCIDE** de procéder au renouvellement intégral des membres de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, désigne les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la « Commission d'Appel d'Offres » suivants :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
1 – Martine AMRANE	1 – Hélène DEMAN
2 – Rachid BENYACHOU	2 – Serge BARDY
3 – Luc GOISLARD DE MONSABERT	3 – Jessica DELATTRE
4 – Françoise COSTO	4 – Françoise CELESTIN
5 – Patricia LAMBERT	5 – Catherine GUILCHER

POINT 2.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

ENTENDU l'exposé concernant les orientations générales du budget 2015,

Après un débat pendant lequel toutes les parties ont pu largement s'exprimer, le Conseil Municipal, prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2015.

POINT 2.2 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2015 (DETR)

CONSIDÉRANT que pour l'année 2015, il est prévu dans le cadre du budget primitif un programme de travaux dans les bâtiments de l'hôtel de ville, éligible à la DETR et comportant :

1) La mise aux normes d'accessibilité pour les PMR de l'hôtel de ville, hall d'accueil central et services accueillant du public.

Afin de répondre aux exigences et normes sur l'accessibilité le présent projet vise à rendre accessible l'intérieur de ce bâtiment, le hall d'accueil central ainsi que les différents services municipaux accueillant du public : état civil, régie centrale de paiement, affaires scolaires et service social.

2) La création et mise en accessibilité d'un poste de police municipal

Afin de répondre aux besoins générés par l'arrivée de nouveaux habitants dans les programmes de logements en cours et à venir, la commune recrute à compter de 2015 deux agents de surveillance de la voie publique.

L'objectif du programme de travaux est de déplacer le bureau actuel des deux agents de police municipale situé dans le bâtiment central et de créer un véritable poste de police pour les 4 agents qui composeront désormais le service.

CONSIDÉRANT que ces travaux sont éligibles à la DETR,

CONSIDÉRANT que l'estimation des dépenses éligibles pour la commune de Vert-Saint-Denis pour cette opération s'élèvent 111 054,63 € HT, qui correspondent à un montant total de subvention de 44 421,85 € au titre de la DETR 2015,

CONSIDÉRANT le double intérêt, pour les administrés de réaliser ces travaux et pour le budget communal de solliciter la DETR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

APPROUVE le présent projet de dépenses d'investissement éligibles au titre de la DETR 2015,

ARRÊTE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel tel que ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT ET ÉCHÉANCIER

OPERATION	NATURE	DEPENSES HT	RECETTES		ECHEANCIER PREVISIONNEL
Mise aux normes accessibilité PMR accueil hôtel de ville et création d'un poste de police municipale	Maîtrise d'œuvre	9 871,58	44 421,85	DETR	Juin - Juillet 2015
	Travaux	98 715,75	44 421,85	SAN	
	Bureau de contrôle Coordonnateur SPS	2 467,30	22 210,93	commune	
TOTAL	HT	111 054,63	111 054,63		

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2015, à concurrence de 35 000 €,

DIT que les crédits pour réaliser les travaux sont prévus au BP 2015.

POINT 3.1 : INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT les observations de la Préfecture en date du 24 novembre 2014 concernant les indemnités de fonction aux conseillers municipaux excluant huit conseillers municipaux du bénéfice de l'indemnité, il convient d'abroger la délibération 5.7 du 15 septembre 2014,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre d'abstentions : 5 (Mme Catherine GUILCHER, M. Stéphane DIGOL N'DOZANGUE, Mme Françoise GAUDOT, M. Jérôme DUMOULIN, Mme Patricia LAMBERT)
- nombre de vote « contre » : 1 (M. Didier EUDE)

DÉCIDE, AVEC EFFET AU 1er FEVRIER 2015,

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux comme suit :

- Le Maire : 44 % de l'indice brut 1015 (IB 1015 ci-après),
 - les 1^{er}, 2^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} adjoints : 21 % de l'IB 1015,
 - le 3^{ème}, Vice-président du SAN, ne perçoit pas d'indemnité au titre de son mandat municipal,
 - le 4^{ème} adjoint, Vice-Président du SYMSEVAS percevra une indemnité de 12,14 % de l'IB 1015,
 - 5 conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 7 % de l'IB 1015,
 - 6 conseillers municipaux titulaires d'une délégation : 2,31 % de l'IB 1015,
- à l'exception du conseiller municipal vice-président du SICTOM, qui ne perçoit pas d'indemnité au titre de son mandat municipal,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers municipaux annexé à la délibération :

FONCTION	NOM, PRENOM	POURCENTAGE INDICE 1015
Maire	Eric BAREILLE	44
1 ^{er} adjoint	Maria BOISANTE	21
2 ^{ème} adjoint	Jean-Marc MELLIERE	21
3 ^{ème} adjoint	Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ	0
4 ^{ème} adjoint	Robert LEBRUN	12,14
5 ^{ème} adjoint	Martine AMRANE	21
6 ^{ème} adjoint	Rachid BENYACHOU	21
7 ^{ème} adjoint	Marie Odile MARCISSET	21
8 ^{ème} adjoint	Isa TOPALOGLU	21
Conseillers municipaux délégués	Nathalie CHARPENTIER	7
	Luc de MONSABERT	7
	Chantal VEYSSADE	7
	Florent DUPRIEZ	7
	Sylvie JAMI	7
	Françoise COSTO	2,31
	Hélène DEMAN	2,31
	Jean-Philippe DEMARQUAY	2,31
	Jessica DELATTRE	2,31
	Ahmed MIMOUNI	0
	Serge BARDY	2,31
	Françoise CELESTIN	2,31
	TOTAL	231

POINT 3.2 : CRÉATION D'UN POSTE EMPLOI D'AVENIR

CONSIDÉRANT qu'il convient de renforcer les équipes du service de restauration scolaire,
CONSIDÉRANT que le recours à des emplois d'avenir présente le double intérêt pour la commune de participer à un dispositif national d'insertion tout en contribuant à renforcer les équipes de la

Commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :

- nombre de votants : 29
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre d'abstentions : 5 (Mme Catherine GUILCHER, M. Stéphane DIGOL N'DOZANGUE, Mme Françoise GAUDOT, M. Jérôme DUMOULIN, Mme Patricia LAMBERT).

- **DÉCIDE** de créer 1 poste de «Emploi Avenir »,

→ Prévoit que ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois) à raison de 26 heures hebdomadaires avec effet au 1^{er} février 2015,

→ Le salaire est égal au nombre d'heures de travail effectuées multiplié par le taux horaire du SMIC (9,53 € au 1^{er} janvier 2014).

→ Les fonctions exercées seront les suivantes : - agent affecté à la restauration scolaire,

→ L'aide de l'Etat correspond à 75 % de la rémunération correspondant au SMIC, charges patronales comprises,

AJOUTE que les crédits correspondants devront être inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 27 janvier 2015

Le Maire,



Eric BAREILLE